

Communiqué de presse
12 novembre 2020

COVID-19 : La Ville de Genève exonère de loyer ses locataires commerciaux

En soutien à l'économie locale, le Conseil administratif a décidé d'exonérer du paiement de leur loyer, pour le mois de novembre 2020, tous les locataires de baux commerciaux de la Gérance immobilière municipale.

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie, le Conseil administratif (CA) a décidé d'exonérer du paiement de leur loyer, pour le mois de novembre 2020, tous les locataires au bénéfice d'un bail commercial (hors dépôts et parkings) de la Gérance immobilière municipale (GIM). Cette exonération est accordée pour autant que le montant du loyer mensuel, hors charges, n'excède pas CHF 7'000.-. Les locataires de la GIM contraint-e-s de fermer sur ordre du Conseil d'Etat sont exonéré-e-s sans limitation. La mesure touche environ 670 locataires de baux commerciaux, sur les quelque 700 que compte la Ville de Genève dans la catégorie concernée.

« Cette décision va dans le sens des mesures générales de soutien à l'économie que le Conseil administratif se doit de prendre dans cette situation de crise, alors que la 2^{ème} vague COVID qui touche Genève aura un impact fort sur l'économie locale », précise Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Le coût de cette mesure de soutien exceptionnel s'élève à environ CHF 1,2 million. Elle sera limitée à un mois pour les locataires dont les locaux ne font pas l'objet d'un ordre de fermeture. Pour rappel, le CA avait pris la décision, en mars 2020, d'exonérer du paiement de leur loyer les locataires dont les locaux avaient fait l'objet d'un ordre de fermeture du Conseil fédéral, ce qui avait impliqué un manque à gagner d'environ CHF 720'000.- par mois.

Contact médias :

Anna Vaucher, collaboratrice personnelle
Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)
022.418.22.40 ou 078.760.97.97
anna.vaucher@ville-ge.ch